

La Force ÂGE

JUILLET-AOÛT 1988
Volume 2 Numéro 2

de l'

ÂGE

DOSSIER : Le logement, un service essentiel
Le commerce le dimanche
La retraite à 65 ans : obligation ou choix



SOMMAIRE

Entrevue

2

Figure bien connue dans le milieu du troisième âge à Montréal, Cécile St-Jean nous confie son cheminement personnel, les valeurs qui l'animent et nous fait partager sa conviction que l'éducation est un droit à tous les âges de la vie.

AQDRment vôtre

4

À l'ouverture du 4ⁱe Salon International des Aînés, l'AQDR provincial lançait une grande campagne d'abonnement à sa revue La Force de l'Âge dont c'était le premier anniversaire. Du côté de Brandon, le Comité St-Emond a obtenu gain de cause en égard aux services ambulanciers tandis qu'à Rivière-du-Loup, l'AQDR locale participait au Rendez-vous «Femmes et économies».

Économie

6

«Et le septième jour, Dieu se reposa!» Mais tandis que le Créateur se repose, de plus en plus de gens magasinent le dimanche. Avec toutes les exceptions qui se sont ajoutées au fil des ans, la réglementation sur les heures d'ouverture des commerces est devenue un fouillis général.

Politique et société

8

Alors que nombre d'adolescents rêvent de «lâcher l'école», les aînés revendiquent de plus en plus le droit à l'éducation à tout âge. Un sondage-enquête de l'UQAM auprès de ses professeurs et employés professionnels.

Dossier

10

Dans le présent numéro, nous vous proposons un dossier sur les signatures de bails, les vices de consentement et les diverses pressions exercées par certains propriétaires sur les locataires. Une collaboration spéciale du Comité logement St-Louis de Montréal.



Droit express

12

Prendre sa retraite à 65 ans, est-ce une obligation? Comment les diverses Cours provinciales au pays composent-elles avec la Charte canadienne des droits?

La force des femmes

13

La ligue des droits et libertés rend publique une recherche concernant la notion de «vie maritale» telle qu'appliquée sous la Loi et le Règlement de l'aide sociale.

Santé

15

Cesser de fumer, voilà une décision bonne à tout âge et qui peut devenir drôlement intéressante quand on apprend à en regarder les bons côtés.

Temps libre voyage

16

Les voyages de groupe sont populaires auprès des aînés. Mais il ne faut pas pour autant se lancer tête baissée dans l'aventure.

Récit de vie

17

Notre invitée, Françoise Lafortune-Dion, se raconte à sa façon.

Informations 3^eme âge

18

La boîte aux lettres

20

Lecture et mot mystère

21

Éditeur :

AQDR Provinciale
1850, rue Bercy, suite 113A
Montréal, Qc. H2K 2V2
(514) 526-3845

Directrice :

Yvette Brunet

Chef de pupitre - Conception

graphique :
Benoit Lafortune

Comité de rédaction

Line Boulanger, Yvette Brunet,
Jean Carette, Françoise David,
Benoit Lafortune, Charles Sénécal
G. François Plamondon,
Marc Plamondon.

Promotion-distribution

Charles Sénécal

Photos et illustrations :

Diane Comley

Photocomposition :

Composition Fleur de Lysée
1982 Inc.

Impression :

Graphique Couleur Inc.

La Force de l'Âge est une publication produite par l'Association Québécoise pour la Défense des droits des Retraités-es et pré-retraités-es. La reproduction totale ou partielle des articles du bulletin est permise et encouragée à condition qu'on en mentionne la source.

Dépôt légal :

Bibliothèque Nationale du
Canada,

2ième trimestre 1987

Bibliothèque Nationale du
Québec,

ISSN 0833-817X

Courrier de deuxième classe ;
Enregistrement # 7756

Adresse de correspondance

La Force de l'Âge
Casier Postal 326
Succursale «C»
Montréal, Qc, H2L 4K3
(514) 526-3845

La preuve... qu'il ne faut jamais lâcher

L'AQDR est heureuse d'annoncer qu'elle a eu gain de cause dans sa demande d'augmentation de la subvention du Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec. Cette augmentation substantielle de notre subvention est d'autant plus nécessaire que nous assistons de plus en plus à des reculs dans les droits, les services, les ressources touchant les retraités et préretraités. D'où l'importance d'accroître notre action et d'être présents dans des dossiers de plus en plus nombreux. Nous interprétons ce geste comme une reconnaissance de l'importance des organismes de représentation de promotion et de défense des droits de la population.

Nous sommes aussi très fiers de ce succès car il est le résultat d'un mouvement de solidarité des sections locales de l'AQDR à travers la province. Elles sont allé chercher l'appui des hommes et femmes politiques et des organisations de leur milieu pour témoigner du dynamisme et de l'impact de l'association. Cet accroissement de la subvention reflète, encore une fois, le bien fondé de la méthode que je préconise depuis que je suis présidente de l'AQDR provinciale : «Il y a trois moyens pour obtenir ce que l'on désire : le premier : harceler, le deuxième : harceler et le troisième : harceler.»

Nous remercions chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué à faire de cette campagne, en faveur d'une augmentation de la subvention de l'AQDR, une réussite et, notamment, M. Michel Laporte, député de Ste-Marie, le comté du bureau provincial de l'AQDR.

Yvette Brunet
Éditrice

ENTREVUE

Cécile St-Jean est une personne très connue dans le milieu 3^e âge à Montréal. Devenue veuve, assez tôt, elle a élevé sa famille «À bout de bras». Fortement impliquée dans les cours d'éducation populaire du Cégep de Rosemont dans les années 70, elle a vu naître et a participé à plusieurs organismes, tels l'association 3R de Rosemont et l'AQDR. Maintenant présidente de la Fondation Éducation 3^e âge du Cégep Rosemont, elle nous parle de son cheminement personnel et communautaire qui l'amène aujourd'hui à assumer la présidence de cette toute nouvelle fondation, qui prépare une campagne de financement pour septembre 88.



Q : Voilà bien douze ans que vous êtes active dans le domaine communautaire 3^e âge, particulièrement dans le quartier Rosemont, mais aussi au niveau provincial. Qu'est-ce qui vous motive à continuer une telle implication?

R : Il faut croire que j'aime ça. Après être sorti de la maison, je n'y suis jamais retourné, en tout cas pas comme avant. J'ai tellement appris que j'ai envie et besoin que ça continue. La vie ne s'arrête pas à 60 ans, à condition de «faire» sa vie. Être avec les autres, apprendre en commun, partager des projets, c'est ma façon à moi d'être vivante. Ce qui ne m'empêche pas d'entretenir une vie personnelle. Je fais mes longueurs de piscine tous les jours, je peins et j'ai commencé récemment à apprendre le piano électrique. J'ai aussi un cercle d'amis proches que j'entretiens. Finalement ma motivation à m'impliquer, pendant toutes ces années, est simple : j'ai envie que d'autres puissent aussi profiter de ce que j'ai reçu. Quand on découvre un bon restaurant ou une activité emballante, on en parle aux autres, on les incite à y goûter à leur tour. C'est ce qui m'est arrivé avec la préparation à la retraite, les

ateliers d'écriture ou de théâtre. J'ai été tellement prise par ces activités, comme beaucoup d'autres, qu'elles ont abouti, au fil des ans, à la fondation d'une association (AQDR), à la publication d'un livre (Elles travaillaient à l'Idéal Dress), à une troupe de théâtre (Les trésors oubliés). Mais tout cela n'était pas prévu au départ. C'est la vie qui nous mène, pour peu qu'on y mette du sien et qu'on garde un esprit ouvert à ce qui nous entoure.

Q : Mais toutes ces activités auxquelles vous avez participé étaient supportées par l'éducation des adultes du Cégep de Rosemont.

R : Oui, c'est vrai. Au départ, c'est une équipe permanente des services à la collectivité du Cégep qui a initié les programmes pour le 3^e âge. Les responsables de l'époque, Pierre Tousignant et Michel Lemay, ont orienté le développement de ces programmes sur la base d'un grand respect pour les besoins et les désirs des aînés. Nous avions plus que notre mot à dire. Nous étions directement impliqués dans le choix des activités et des méthodes d'apprentis-

sage. Je crois que cette façon de faire a été à la base du succès qu'ont connu les programmes 3^e âge. Cela a d'ailleurs contribué à la renommée du Cégep de Rosemont dans le domaine de l'éducation populaire. Les retraités ont un immense potentiel à développer et une expérience de vie à faire profiter. Ça me laisse souvent un goût amer de penser que tant de retraités-es, qui sont des filières de connaissances de toutes sortes, vivent à l'écart, en dehors de la vie. Les cours sont une façon d'aller chercher toute cette énergie, de la canaliser dans quelque chose qui permette à la personne de continuer des projets, d'être dans l'action.

Q : C'est là un des buts que s'est fixée la Fondation Éducation 3^e âge?

R : Exactement. Nos objectifs principaux sont de susciter et promouvoir l'organisation d'activités d'éducation de toutes sortes pour les préretraités-es et retraités-es, en collaboration avec le Cégep de Rosemont. De cette façon, nous voulons contribuer à l'épanouissement des personnes

du 3^e âge et à la prévention des problèmes de santé physiques, mentale et sociale trop souvent associés à cet âge.

La fondation a établi son conseil d'administration en octobre 87. Il est composé de trois personnes nommées par le collège et de 6 élus préretraités-es et retraités-es. La Fondation est donc toute jeune encore. Mais elle est en réalité le fruit de toute une histoire qui a débuté en 1974 et qui s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui, à travers de multiples réalisations. Nous voulons garantir que cela continuera pour l'avenir, tant pour nous que pour ceux qui nous suivront. La Fondation est une façon de le faire.

Q : Vous voulez dire qu'il y a un danger que les services d'éducation 3^e âge disparaissent?

R : Malheureusement oui. Une bonne partie des ateliers et des cours offerts ne sont pas crédités (donc subventionnables). Jusqu'en 86, le Cegep de Rosemont recevait une subvention spéciale du ministère de l'éducation pour soutenir ce type de programme. Mais elle n'a pas été renouvelée depuis. La hausse des frais d'inscription aurait pour effet, à toute fin pratique, d'éliminer une bonne partie de la clientèle actuelle. En ce sens, la Fondation prend le relais du

«La Fondation est une condition essentielle au maintien de notre liberté et autonomie avec l'avance en âge.»

ministère en subventionnant les programmes pour qu'ils demeurent accessibles à la majorité des retraités-es. Pour nous, c'est une question de survie. On ne veut pas perdre ce que nous avons construit, au fil des ans. On veut protéger notre droit à l'éducation. Vous savez, dans notre génération, on n'a pas eu le temps ni l'argent pour se cultiver, pour s'occuper de soi. Il me semble profondément injuste qu'on ne puisse profiter aujourd'hui de ce qu'on a rendu possible, par notre travail, pour les générations plus jeunes. Le droit à l'éducation, c'est pour tous les âges de la vie...

Q : Mais forcer les retraités-es à trouver leur propre financement pour le maintien de leurs activités, n'est-ce pas une façon de leur refuser l'accès gratuit au réseau public d'éducation?

R : Ma réponse est oui. Ces dernières années, nous n'avons pas cessé de perdre du terrain, dans le domaine des services publics. C'est vrai dans les services de

santé et les services sociaux et c'est vrai aussi dans le domaine de l'éducation. Pourquoi faut-il toujours se battre pour conserver ses droits? Il y a bien d'autres façons d'aller au bout de son âge. L'idée de créer une Fondation pour amasser des fonds dans le public ne nous a pas enthousiasmé au départ. Pour nous, ça nous rappelle un peu la dépression, le secours direct. On avait l'impression que ça voulait dire «demander la charité».

D'un autre côté, la Fondation a des aspects positifs. Elle nous permettra de négocier d'égal à égal avec le cegep, d'avoir des ententes de services claires plutôt que des concessions arrachées de peine et de misère, à chaque année. Dans ce contexte, la Fondation devient une condition essentielle au maintien de notre liberté, de notre dignité et de notre autonomie avec l'avance en âge. De plus, faire appel à la collectivité est une façon de responsabiliser les personnes et les entreprises. Tout le monde a un rôle à jouer dans le maintien d'une bonne qualité de vie. L'éducation fait partie d'un environnement social sain et tout le monde en profite, au bout du compte. Il y a une solidarité sociale à promouvoir et la fondation est pour moi le moyen privilégié pour le faire.



**FONDATION
ÉDUCATION - 3^e ÂGE
COLLÈGE DE ROSEMONT**

*Le temps
d'apprendre*

AQDR-EMENT VÔTRE

Cette chronique évoque les différentes activités de l'Association sur le plan provincial et local. Elle vise à faire connaître concrètement les orientations et objectifs que poursuit l'AQDR à travers ses différents programmes.

AQDR Rivière Du Loup Rendez-vous «Femmes et Économies»

29-30 avril et 1 mai 1988

Vendredi 29 avril, avait lieu l'ouverture du carrefour «Femmes et économies» à Rivière-du-Loup sous la présidence d'honneur de Madame Micheline Mailloux Lebouthillier.

Ce rendez-vous a été un lieu de rencontres, d'échanges et d'informations sur tous les sujets reliés aux préoccupations économiques des femmes de tous les âges.

L'AQDR Rivière-du-Loup a participé à cette activité par la tenue d'un kiosque. Nous avons eu l'opportunité de nous faire connaître au public du K.R.T.B., d'accueillir de nouveaux membres d'offrir et publiciser notre revue «La Force de l'Âge».

AQDR Brandon La distance a de l'importance

Lorsqu'il s'agit du service de 4 transport ambulancier, la dis-



Monsieur Claude de Maestral, (à l'extrême droite sur la photo), a fortement intéressé et impressionné les membres de l'AQDR, section Valleyfield, à l'occasion d'un souper annuel rassemblant tout près de 400 personnes et où il était le conférencier invité.

tance à parcourir a une grande importance puisque quelques minutes de plus ou de moins font parfois la différence entre la vie et la mort.

C'est ainsi que le Comité St-Edmond de l'AQDR Brandon a livré cette année un combat acharné afin de faire modifier le zonage du CRSSS en vertu duquel le village devait être desservi par les ambulanciers de Berthierville, qui sont à 45 minutes de distance, plutôt que par ceux de St-Gabriel, qui sont à 12 minutes.

Faisant valoir qu'on ne peut jouer avec la vie des gens, le Comité St-Edmond, appuyé par cinq autres comités, soit : St-Gabriel, Ste-Emilie, St-Didace, Ste-Mélanie, Ste-Béatrix ainsi que par la Chambre de commerce et le Club de l'Âge d'Or de St-Gabriel, a monté un dossier pour revendiquer ses droits. Pétition, lettres au député et à Madame la Ministre Lavoie-Roux, finalement le gouvernement a décidé de convoquer une commission d'enquête à St-Gabriel à

l'issue de laquelle les requérants ont eu gain de cause.

Comme quoi tout est possible lorsqu'il s'agit de «faire marcher nos droits». Voilà qui témoigne aussi de l'importance d'agir localement pour améliorer la qualité de vie des retraité-e-s et préretraité-e-s.

AQDR Rosemont

Le 13 juillet dernier, l'AQDR Rosemont se joignait au COVIQ (Comité de vie de quartier regroupant une quinzaine d'organismes du quartier) pour une manifestation visant à dénoncer les coupures de budgets pour les services à la communauté du CLSC Rosemont. La manifestation avait lieu devant la résidence Robert Cliche où sont situés les bureaux du conseil d'administration du CLSC.

AU SALON INTERNATIONAL DES AÎNÉ-E-S

La Force de l'Âge a fêté son 1^{er} anniversaire



C'est le 24 mai dernier que l'AQDR célébrait, au 4^e Salon International des Aînés, au Palais des Congrès de Montréal, le premier anniversaire de La Force de l'Âge. Mme Yvette Brunet, Présidente de l'organisme, lançait à cette occasion une grande campagne d'abonnements à la revue. Une équipe de membres bénévoles de l'association, habilement dirigés par André Corneau de l'Exécutif provincial, répondait à cette occasion aux nombreuses questions des visiteurs sur les buts, les objectifs et les services de l'AQDR.



En plus de promouvoir notre documentation, nos dossiers et nos revendications auprès du public et de vendre des abonnements à la revue La Force de l'Âge, les bénévoles ont recueilli de nombreuses signatures pour deux pétitions. L'une concernait la dégradation des soins et services de santé au Québec et l'autre réclamait que soient modifiés la Loi de la Curatelle publique et le Code civil de la province de Québec afin qu'une procuration émise par une personne ne devienne plus caduque lorsque celle-ci est déclarée invalide.



Notre kiosque, qui, par sa décoration, mettait l'accent sur le caractère provincial de l'AQDR et sur la revue La Force de l'Âge, fût très apprécié des visiteurs. Encore une fois, notre participation à ce Salon s'est révélée nécessaire et souhaitable, dans la perspective d'assurer une visibilité croissante de l'AQDR tant auprès des cinquante ans et plus qu'auprès des intervenants des milieux les plus divers. Aussi vous y donnons-nous rendez-vous pour l'année prochaine.

Le commerce le septième jour : ce qu'en disent les retraité-e-s?

Le Ministre québécois de l'industrie et du commerce, Daniel Johnson, a senti le besoin, en décembre dernier, d'examiner une fois de plus le problème de la réglementation des heures d'affaires des établissements commerciaux. Il chargeait un comité de députés libéraux de recueillir tous les commentaires et propositions des intéressés à ce sujet. Le comité d'étude doit faire son rapport en juin, alors que le gouvernement se prononcera sur un projet de loi à l'automne 1988. La décision n'est pas facile et le débat se poursuit, surtout en ce qui a trait au commerce le dimanche. Les tenants d'un accroissement des heures d'ouverture opinent répondre aux nouveaux besoins des consommateurs, alors que les opposants à cette ouverture arguent que cela ferait augmenter les prix et contribuerait à tendre vers une plus grande commercialisation de la vie. Mais qu'en pense les retraité-e-s?

D'abord, que dit la loi?

La loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux est affligée d'une telle quantité d'exceptions que tous ceux qui s'y intéressent s'entendent pour dire qu'elle est inapplicable. Ainsi, en simplifiant un peu, on peut dire que la loi ne s'applique pas aux commerces suivants, qui peuvent ouvrir quand bon leur semble (donc le dimanche) : les librairies, les tabagies, les dépanneurs, les

restaurants, les pâtisseries et confiseries, les pharmacies, les stations services, les vendeurs de voitures, d'embarcations, de machinerie agricole, de fleurs ou de produits d'horticulture, d'antiquités ou de marchandises usagées, de piscines ou d'accessoires nécessaires à leur fonctionnement et de monuments funéraires.

La même règle s'applique aux articles d'artisanat et aux oeuvres d'art créés par des Québécois et vendus par eux ou par une association dont ils sont membres.

À cela s'ajoute l'exception communément appelée «règle de trois» dans le milieu. Elle signifie que la loi ne s'applique pas aux marchands de produits alimentaires et de boissons alcooliques si, «à chaque jour d'ouverture, il n'y a jamais plus de trois personnes en même temps dans l'établissement pour en assurer le fonctionnement».

Une exception particulière s'applique aux pharmacies qui étaient déjà en opération au moment de la sanction de la loi et qui vendaient des produits alimentaires et de menus articles. Pour peu qu'elles en aient demandé l'autorisation au ministre de l'Industrie et du Commerce avant le premier septembre 1984 — 210 l'ont fait dont 78 Jean Coutu — elles peuvent continuer à vendre ces produits sans avoir à

respecter la règle de trois. Une seule condition : que l'espace total réservé à la vente des denrées alimentaires ne soit pas augmenté.

Une autre exception exclut les zones touristiques (le quartier chinois à Montréal) de l'application de la loi et permet au gouvernement d'accorder des dispenses pendant un festival, une foire, un salon ou une exposition.

Les marchés publics (genre Halles de Longueuil et Marché 440 de Laval) jouissent également d'un traitement particulier s'ils étaient en opération le 12 janvier 85. Le ministre de l'Industrie et du Commerce du temps, Rodrigue Biron, leur avait en effet accordé un délai de deux ans pour se conformer à la règle de trois.

Mais comme les affaires étaient bonnes, la tendance était plutôt à l'augmentation qu'à la diminution du nombre d'employés. Le ministre Daniel Johnson a donc fait adopter, le 4 février 1987, un règlement qui dispense de la règle de trois les commerces établis dans les marchés publics le 12 janvier 85 et qui vendent exclusivement les produits alimentaires de leur spécialité : viande, fruits et légumes, poissons et fruits de mer, etc.

Le même règlement ajoute une exception à la loi en permettant aux marchés aux puces de vendre

Ouvert tard 7 jours par semaine



Un débat qui se résume à une querelle de commerçants et s'inscrit dans le courant actuel de libéralisme, selon Manuel Maitre de la FADOQ.

des produits neufs de moins de 20 \$, pouvoit que l'aire de vente soit d'au plus vingt mètres carrés.

Un autre règlement prévoit que le gouvernement peut permettre aux commerçants juifs qui ferment leur commerce le samedi pour observer le sabbat d'ouvrir le dimanche. Le requérant doit présenter une recommandation du Congrès juif canadien.

Ceux qui contreviennent à la loi sont passibles d'amendes variant de 225 \$ à 5 250 \$ pour une première offense et de 425 \$ à 10 500 \$ en cas de récidive.

Les Pour : Bien servir les consommateurs

Selon les résultats de l'étude, 31% des ménages où tous les adultes travaillent à temps plein n'arrivent pas à faire une commande principale d'épicerie une fois par mois et sont contraints de se rabattre sur d'autres types d'établissements, où ils doivent payer jusqu'à 15% de plus pour les mêmes produits. Ces gens sont très favorables à l'ouverture le dimanche, il faut leur offrir ce service. L'étude révèle en outre que la part de marché des supermarchés dans les denrées alimentaires a diminué de 8,3% au Québec de 1974 à 1986, alors qu'elle restait pratiquement stable en Colombie-Britannique, seule province canadienne où les heures d'affaires étaient libéralisées durant toute cette période.

Aussi, selon les auteurs, la libéralisation des heures d'affaires des supermarchés (jusqu'à 19 h les lundi, mardi et mercredi et de 10 h à 16 h le dimanche) constitue une mesure éminemment souhaitable. Elle redonnerait aux supermarchés québécois un rôle semblable à celui des supermarchés des autres provinces. Tout en permettant aux supermarchés de reprendre une part plus équitable du marché.

Ses auteurs ajoutent même que la libéralisation des heures d'affaires réduirait de près de 23% l'achalandage aux heures de pointe (jeudi et vendredi), ce qui entraîne-

rait des avantages certains pour le consommateur : attente aux caisses, stationnement, personnel plus disponible...

L'étude des HEC démontre également que l'ouverture le dimanche aurait peu d'effet sur les prix et n'accroîtrait pas les dépanneurs et autres petits commerçants à la ruine.

Les Contre : Équité entre les commerçants et non à la commercialisation de la vie.

C'est l'ouverture le dimanche qui fait vraiment problème aux yeux de l'association des détaillants en alimentation du Québec. L'Association estime illusoire d'allonger les heures d'ouverture en semaine si les commerçants vendant des denrées alimentaires (épiceries conventionnelles, pharmacies, pâtisseries, boutiques spécialisées situées à l'intérieur ou à l'extérieur des marchés publics, etc.) ne sont pas sur un pied d'égalité le dimanche. Elle recommande plutôt au gouvernement un prolongement graduel des heures d'ouverture de tous les commerces en alimentation les lundi, mardi et mercredi jusqu'à 19 h en autant que le gouvernement solutionne le chaos qui prévaut actuellement dans le cas du dimanche.

Pour sa part, la Fédération des associations coopératives d'économie familiale (ACEF) reconnaît qu'il y a des problèmes d'accès aux biens de consommation. Mais elle estime que le remède proposé (ouverture le dimanche) causerait une hausse du prix des produits, une concurrence agressive au détriment des consommateurs et des détaillants indépendants, et même un appauvrissement de la vie en société. «L'analyse de la problématique de l'accès aux biens de consommation nous amène à conclure que les effets perturbateurs de cette solution outrepasseraient largement le problème de la disponibilité d'heures pour faire ses emplettes. En effet, le commerce dominical favoriserait une plus grande commercialisation de

la vie, déshumaniserait les rapports entre les individus et laisserait augurer la diminution d'une prise en charge responsable de la société par tous ses membres dans l'avenir».

Toujours selon la Fédération des ACEF, «les activités du négoce dominical entraîneraient le calage des habitudes de vie sur les activités commerciales au détriment des activités sociales culturelles, de loisirs, familiales, spirituelles, etc. Cette pratique provoquerait à notre avis, un appauvrissement du tissu social».

De leur côté, les syndicats ont promis de «se battre à mort» et les employés des petits commerces sont contre aussi.

Mais, qu'en pense les consommateurs

L'étude d'HEC répond assez clairement sur ce point, par le biais d'un sondage effectué en avril dernier auprès d'un échantillon représentatif de 1,000 consommateurs québécois responsables des achats alimentaires de leur ménage.

50,3% des répondants se disent très ou assez favorables à une prolongation des heures d'ouverture des supermarchés jusqu'à 19 h alors que 21,9% se disent peu ou pas du tout favorables pour ce qui est du dimanche, l'ouverture des supermarchés de 10 h à 16 h recueille 44,7% d'avis favorable contre 36,2%. Qui a raison, qui a tort?

Pour le consommateur, en définitive, la vraie question est sans doute celle-ci : la libéralisation des heures d'affaires, souhaitable pour des raisons d'ordre pratique, laisse-t-elle présager une augmentation du coût des achats?

Chose certaine, la loi devra être claire et précise, sans trous béants et appliquée avec équité. Autrement, la foire actuelle se perpétuera, surtout le dimanche.

Les Universités et le 3ème Âge

On savait déjà que durant la période estivale les Universités offraient des cours, le plus souvent spécialisés, aux aîné-e-s qui le désirent.

Voilà maintenant que l'on veut favoriser l'intégration des personnes du troisième âge dans l'ensemble des activités universitaires. Le Magazine Réseau de l'Université du Québec a ainsi publié dans son numéro de Mai 1988, les résultats d'un sondage-enquête auquel 313 professeurs et employés professionnels de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont répondu. La Force de l'âge présente les principaux résultats du rapport.

Les résultats du sondage

Provenant de 28 départements, 73,3% des répondants, ont une opinion excellente ou très favorable à l'égard d'une programmation universitaire orientée vers une population de personnes âgées. Quant à ce qui doit être fait pour réaliser ce projet, 21% sont d'accord pour intégrer davantage de personnes âgées aux cours offerts actuellement, 19% sont pour qu'une banque de cours soit créée pour cette clientèle et 54,3% abondent pour que les deux solutions précédentes soient mises en œuvre. En ce qui a trait à un programme interdisciplinaire sur le vieillissement, 30 départements se disent prêts à y travailler.

Pour faire suite à son étude théorique et au sondage effectué, le comité a dressé une liste de recommandations qui touchent l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités.

Au niveau de l'enseignement

- Que l'UQAM continue de s'impliquer dans l'éducation des adultes jusqu'à l'éducation des adultes aînés conformément à une résolution du Conseil supérieur de l'éducation.
- Que pour ce faire l'UQAM développe à la famille formation des maîtres un certificat de formation générale pour les adultes aînés.
- Qu'au sein des programmes de formation des maîtres l'on fasse la promotion de projets destinés à favoriser, «au primaire et au secondaire, la présence, l'action et la contribution des adultes âgés à l'intérieur de plusieurs activités conjointes qui permettent aux élèves (...) une meilleure compréhension du phénomène du vieillissement et aux personnes âgées d'agir à titre de personnes ressources ou d'exercer leur rôle de citoyens âgés».
- Qu'un programme multi-départemental sur le phénomène du vieillissement soit développé sous la responsabilité du secteur des sciences humaines, conformément à la recommandation 19 du Conseil supérieur de l'éducation : «Que les universités et les établissements de formation soient stimulés pour développer davantage le champ de la recherche en gériatrie et en gérontologie de manière à développer les connaissances en ce domaine et améliorer la préparation des futurs intervenants auprès des personnes âgées».
- Qu'au deuxième cycle, le certificat de recherche-action du département des sciences de l'éducation appelé «Diplôme d'intégration de la recherche à la

pratique éducative» (DIRPE) prévoit des développements qui : «associeraient les adultes âgés à la définition des scénarios alternatifs d'organisation du travail et des loisirs, d'éducation, d'habitation, de santé, des régimes de retraite ou encore de l'exercice de nouveaux rôles sociaux selon les différents âges de la vie».

Au niveau de la recherche

- Que des séminaires soient organisés avec les candidats des études avancées sur les études relatives au vieillissement en y incluant les modèles gériatriques, gérontologiques et les modèles gérontagogiques, de façon à stimuler la production de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat dans le domaine de la population vieillissante.
- Que des rencontres soient organisées pour discuter du développement des programmes interdisciplinaires sur le vieillissement au niveau des études avancées.
- Que le décanat des études avancées et de la recherche accorde une priorité au développement et à l'expansion des activités scientifiques sur le vieillissement.

Au niveau des services à la collectivité

- Qu'à d'autres niveaux, l'UQAM contribue, par des voies qui restent à déterminer (politique de formation sur mesure, service à la collectivité, centres d'études universitaires), «à la mise sur pied d'un centre de renseigne-

ment et d'information destiné à répondre aux besoins des adultes aînés, qu'ils soient d'ordre éducatif ou social.

- Que l'on prenne les mesures appropriées pour que les centres d'études universitaires s'impliquent de façon significative auprès de la population vieillissante eu égard :

- aux objectifs institutionnels poursuivis par les centres d'études universitaires, notamment ceux de favoriser l'accès à l'Université aux adultes des régions périphériques et de permettre à l'UQAM d'être davan-

tage présente au milieu et d'identifier les besoins;

- à l'infrastructure et aux modes de gestion des centres d'études universitaires favorisant le rapprochement avec les individus et les organismes du milieu et favorisant leurs démarches administratives;

- au fait que les centres d'études universitaires desservent trois grandes régions de la périphérie montréalaise (Montérégie, Laval, Laurentides) où l'on trouve une forte concentration d'aînés;

- au fait que le centre d'études universitaires de Laval a déjà réalisé et poursuit une expérience fort positive de la session d'automne 1987 auprès d'étudiants libres du troisième âge.

Aux dires de Bernard Lefebvre, professeur au département des sciences de l'éducation, de l'UQAM, les aînés n'ont désormais plus à forcer les portes de l'Université, ce sont les professeurs et les professionnels non enseignants qui se préparent à les recevoir.



DOSSIER

Collaboration Spéciale
Comité Logement St-Louis

par Jean-Pierre Wilsey

Les débuts d'une longue vague d'expropriations

Dans les années '60 des milliers de logements furent expropriés et démolis afin de permettre la construction de l'autoroute Ville-Marie, la tour de Radio-Canada, Télémetropole, etc... Par milliers les locataires des quartiers populaires furent délogés. Ces expulsions furent spectaculaires et même parfois violentes.

Dans les années '70 et '80 avec la mise sur pied de vastes programmes publics de restauration résidentielle (Loginove, Parel, P.A.R.C.Q.) et de revitalisation des artères commerciales (ex: rue St-Denis, rue St-Laurent) ainsi que d'importants investissements de capitaux privés provoquèrent un raz-de-marée spéculatif aussi dramatique que les expropriations d'autrefois mais à une échelle radicalement différente. Même si des quartiers entiers sont touchés par la rénovation et les hausses faramineuses des loyers, notamment sur le Plateau Mt-Royal, il n'en demeure pas moins que l'impact de la rénovation et des hausses s'accomplit d'une façon subtile, voire même sournoise parce que à petite échelle : un duplex sur la rue Mentana, un triplex sur la rue Parthenais, une maison de chambres convertie en commerces sur la rue St-Denis, etc.

De duplex en commerces ou «condominiums», on évalue que plus de 22,000 personnes ont été expulsés par ces transformations au cours des 5 dernières années dans le seul Plateau Mt-Royal. La

situation est devenue tellement importante que de nombreux organismes se mobilisent : groupes logement, église catholique, Société St-Vincent de Paul, Fédération de l'âge d'or, Centrales syndicales. Ils revendiquent une politique globale en habitation afin de permettre un réel maintien dans les lieux et cela à prix modique. De tous les horizons le cri est le même : l'État doit reconnaître le loge-

ment comme un service essentiel et adopter dans les plus brefs délais une politique anti-spéculative avant d'être confronté à une crise majeure dans le secteur de l'habitation!

Un scénario devenu classique

Les expulsions et les hausses importantes du prix des loyers sont étroitement liées à la spéculation foncière. Le scénario est devenu classique à force d'être

Comité-Logement St-Louis

770 rue Rachel est, Mtl.
tél: 527-3495



un service essentiel

utilisé des milliers de fois : un promoteur immobilier acquiert - un immeuble 10 à 12 fois les revenus des loyers (la norme de rentabilité est de 5 à 7 fois). Afin de rentabiliser au maximum son investissement il s'organise pour augmenter de 100\$ à 150\$ par mois le prix des loyers ou d'une façon plus radicale expulser de diverses façons les locataires (avis de réparations majeures, harcèlement, coupure de service). Une fois le bâtiment libéré de tous ses occupants, il rénove les logements et les reloue 500\$ à 600\$ par mois. Le tout se termine par une vente et un profit substantiel. Cette spéculation est rendue possible grâce aux nombreuses déficiences de la loi sur le logement mais surtout grâce aux nombreux abris fiscaux qui permettent à une corporation immobilière une exonération sur le gain en capital (le profit d'une vente) de 500,000\$!

Les choix politiques qui doivent être faits sont clairs : tant et aussi longtemps que l'État n'ira pas chercher ce manque à gagner de plusieurs milliards afin de les réinvestir dans le logement social, tant et aussi longtemps que le secteur immobilier sera une «business» très rentable, l'accessibilité à des logements décents et à prix abordables sera un phénomène malheureusement marginal!

Un cas vécu

Malgré ce portrait quelque peu noir de la situation du logement il n'en demeure pas moins qu'il existe de nombreuses solutions à petite échelle. Il est encore possible de provoquer des changements, d'améliorer nos condi-

tions de logement, de mieux revendiquer et protéger nos droits. Afin d'illustrer quelques avenues possibles, nous allons examiner une situation vécue par un groupe de locataires du Plateau Mt-Royal. Au mois de février 1987, un promoteur immobilier acquiert un bâtiment de 48 logements sur la rue Papineau à Montréal. Ces derniers sont occupés depuis de très nombreuses années par des locataires âgés. Le nouveau propriétaire désireux d'augmenter le prix des loyers décide de visiter l'ensemble des occupants. Il leur propose deux choix, soit d'accepter une augmentation moyenne de 100\$ par mois, soit de quitter les lieux afin de permettre la rénovation du logis. Face à des choix aussi restrictifs de nombreuses personnes acceptent de signer un nouveau bail avec l'augmentation, c'est le cas notamment de monsieur Tremblay. Vers 21 heures, un lundi soir le nouvel acquéreur se présente chez M. Tremblay. Ce dernier âgé de 84 ans réside dans ce logement depuis 40 ans, il y vit seul depuis le décès de son épouse en 1980. Après environ 30 minutes de conversation, le propriétaire présente à son locataire un nouveau bail pour l'année 1987-88, lequel prévoyait une augmentation de 100\$, faisant passer le loyer de 290\$ à 390\$ par mois. Il lui demande d'accepter ces nouvelles conditions immédiatement sinon il entreprendra des travaux de rénovation. Devant l'insistance du propriétaire et son refus catégorique de quitter avant la conclusion de cette entente, M. Tremblay signe le bail. Malade, intimidé et seul, il n'est pas sur-

prenant dans ces conditions que ce locataire ait accepté une augmentation aussi importante. Suite à ces événements, M. Tremblay s'aperçut que de nombreux locataires avaient reçu la visite du promoteur et les résultats furent sensiblement les mêmes pour plusieurs d'entre eux. Quelques jours plus tard, certains locataires communiquèrent avec le comité logement St-Louis pour l'informer des pratiques utilisées par le promoteur. Avec la collaboration de tous les résidents, le comité logement mit sur pied une association de locataires du bâtiment de la rue Papineau. De nombreuses rencontres d'information sur les droits des locataires furent organisées et toutes les personnes lésées déposèrent des demandes à la Régie du logement pour faire annuler les nouvelles ententes. Suite aux auditions à la Régie, cette dernière donna gain de cause aux locataires : «Pour la Régie la crainte du locataire de se voir évincé de son logement s'il ne signait pas était raisonnable. Ceci tient compte de l'âge du locataire, de sa condition physique et de son caractère (le locataire est un sentimental et très attaché à son logement). La Régie croit que le propriétaire a profité de cet aspect de la personnalité du locataire pour le forcer à signer.» Il est important de souligner ici que ces résultats positifs furent rendus possibles parce que tous les locataires de la rue Papineau ont été solidaires les uns par rapport aux autres. En terminant, il est intéressant de dire que le propriétaire a décidé de vendre l'immeuble de la rue Papineau.

Jean-Pierre Wilsey
Comité-Logement St-Louis 11

Philipp «David» James contre air «Goliath» Canada

Quelques jours avant sa mise à la retraite forcée, M. Philip James, un ingénieur au sol de 65 ans travaillant chez Air Canada depuis 1972, décidait de prendre le taureau par les cornes pour empêcher cette mise à la retraite obligatoire qu'il considérait arbitraire, discriminatoire et injustifiée. Il entreprit à la fois des procédures en injonction interlocutoire et un jugement déclaratoire doublé d'une plainte à la Commission Canadienne des droits de la personne pour idéalement empêcher sinon réparer l'injustice à son égard.

La retraite à 65 ans

Au Québec, la retraite obligatoire à 65 ans a été abolie pour les entreprises publiques et privées québécoises depuis 1982. Essentiellement, ces décisions ont été prises devant le constat que d'une part la retraite obligatoire à un âge déterminé était discriminatoire et contraire aux Chartes des droits et libertés, et d'autre part parce que, en fait, très peu de personnes désirent travailler après 65 ans.

Mais la majorité des autres provinces canadiennes et le gouvernement fédéral dans certaines législations, n'ont pas encore pris acte des changements récents des mentalités concernant la discrimination en raison de l'âge dans notre société.

Ainsi en est-il chez Air Canada qui maintient dans ses règlements internes une politique de retraite obligatoire à 60 ans pour le personnel naviguant et à 65 ans pour les autres. Cette politique est présumée non discriminatoire en raison d'un article de la loi canadienne sur les droits de la personne qui stipule que ne constitue pas un acte discriminatoire le fait de mettre fin à l'emploi d'une personne en appliquant la règle de l'âge de la retraite en vigueur pour ce genre d'emploi.

Les effets de la Charte des droits

12 Depuis la mise en vigueur de la

Charte Canadienne des droits et libertés, en particulier de l'article 15 (garantisant le droit à l'égalité), on doit réexaminer toutes les situations et les législations avec un nouveau regard. D'abord la Charte des droits est la loi suprême de notre pays et toutes les autres doivent s'y conformer, à défaut de quoi elles sont invalides. De plus, dans la mesure où la mise en vigueur de l'article 15 ne date que d'avril 1985, on ne connaît pas encore toute la portée et l'étendue de cet article qui consacre l'égalité des citoyennes et des citoyens, peu importe leur âge.

En matière de retraite obligatoire, les tribunaux n'ont jamais eu à se pencher sur l'exception permise par la loi canadienne sur les droits de la personne et sa validité en regard de l'article 15 de la charte. L'ingénieur James demande précisément de déclarer discriminatoire cette exemption. Elle viole, avance-t-il, la charte des droits parce que l'exclusion en raison de l'âge n'a aucun fondement scientifique, ni médical. De plus, elle est arbitraire et déraisonnable dans une société démocratique où l'on reconnaît l'égalité des citoyens, indépendamment de leur âge (article 1 de la Charte).

Toutefois, les cours d'appel de la Colombie Britannique et de l'Ontario ont eu à se pencher sur la validité de règlements de mise à la retraite obligatoire permise par des lois provinciales. Ces règlements étaient contestés sur la base de la Charte Canadienne. La cour de Colombie Britannique, dans une décision de janvier 1988, concluait que de telles pratiques étaient discriminatoires et contraire à la charte canadienne. Alors que la cour d'Appel de l'Ontario décidait le contraire en avril 1988.

En effet, la plus haute cour de Colombie Britannique a jugé qu'il n'y avait pas de lien rationnel entre des politiques de main d'oeuvre et de gestion de fond de pension et la mise à la retraite obligatoire à 65

ans. De son côté, la cour d'Appel de l'Ontario voit non seulement un lien rationnel entre les politiques de main-d'oeuvre et la retraite obligatoire, mais au surplus la retraite obligatoire y est décrite comme une mesure discriminatoire acceptable dans une société libre et démocratique. Il faut savoir que ces deux décisions n'ont d'effet sur l'affaire de M. James que dans la mesure où elles interprètent la portée des articles 15 et 1 de la charte canadienne des droits.

Jusqu'en cour suprême!!!

L'affaire James ne concerne pas une Charte provinciale mais la loi canadienne sur les droits de la personne, puisque Air Canada est sous juridiction fédérale. Cependant, le débat de fond est le même que celui débattu par les cours provinciales. Deux questions sont centrales dans toutes ces causes : Est-il discriminatoire de maintenir un âge obligatoire de prise de retraite en vertu de la Charte Canadienne des droits (art. 15)? Et si ces règlements ou ces lois sont discriminatoires, est-ce acceptable de poursuivre cette discrimination dans une société libre et démocratique (art. 1 de la charte)?

Quoiqu'il en soit les réponses actuelles des tribunaux sont contradictoires. Le débat est si important que M. James a reçu, du Conseil Canadien de Développement Social, une subvention lui permettant de continuer les procédures judiciaires contre Air Canada. Il faut dire aussi que l'AQDR et la Ligue des droits et Libertés ont fortement appuyé une telle demande. L'affaire se poursuit et nul doute qu'elle est loin d'être terminée.

N.B. : Me Marc Plamondon est l'avocat du demandeur M. James.

LA FORCE DES FEMMES

La vie maritale sous la loi d'aide sociale

La Ligue des droits et libertés dénonce les pratiques de l'administration de l'aide sociale.

Dans un Communiqué, la Ligue des droits et libertés rend publique une recherche juridique concernant la notion de «vie maritale» telle qu'appliquée sous la Loi et le Règlement d'aide sociale.

Cette recherche consiste principalement en l'étude de l'ensemble des décisions rendues par la Commission des Affaires sociales autour de la «vie maritale», au cours des cinq dernières années (1983-1987). La «vie maritale» signifie la vie d'un couple marié et toute vie commune entre une femme et un homme susceptible de ressembler à ce que l'on retrouve entre gens mariés.

Cette étude révèle les dessous fort douteux de ce que l'on considère comme 80% des fraudes commises sous la loi d'aide sociale, c'est à dire, vivre maritalement sans le déclarer.

En effet, cette notion de «vie maritale» baigne dans l'arbitraire. Aucune définition, ni aucun critère délimitant ce qu'est une vie de couple de type maritale, n'apparaissent dans la Loi et le Règlement d'aide sociale. En conséquence, l'appréciation du genre de vie des prestataires est laissée aux jugements personnels des fonctionnaires de l'aide sociale. La Commission des Affaires sociales, quant à elle, a établi trois grands critères révélateurs d'une «vie maritale»: - la cohabitation, - le secours mutuel et - la commune renommée.

Toutefois, à la lumière de cette étude, il semble que les commissaires appliquent ces critères sur la base de leurs préjugés et de leurs valeurs personnelles. Ainsi chaque cas devient un cas d'espèce. Cet état de fait entraîne l'impossibilité pour les bénéficiaires



ciaires d'aide sociale de savoir si leur vie quotidienne est légale ou frauduleuse.

Discrimination sexuelle

L'étude révèle également que l'arbitraire allié aux préjugés sexistes du «RÔLE DE LA FEMME» mènent tout droit à la discrimination des femmes prestataires de l'aide sociale. Les situations reconnues comme étant des «vies maritales» sont plus nombreuses et plus diversifiées dans le cas des femmes bénéficiaires que dans celui des hommes.

La très grande majorité des prestataires soupçonnés et accusés par l'administration d'aide sociale de vivre maritalement sont des femmes. Et bien que la vie maritale implique nécessairement la présence d'un homme, ce ne sont pratiquement que des femmes qui doivent rembourser les montants dus à l'aide sociale, pour une soi-disant période de vie maritale non-déclarée.

Réalité économique et pénalités

Il est aussi démontré que la réalité économique des femmes et de leurs enfants n'est pas considérée. En effet, tant au bureau local, régional, qu'à la Commission des Affaires sociales on ne se soucie aucunement de savoir si monsieur pourvoyait réellement aux besoins économiques de la prestataire et de ses enfants, le cas échéant. «...les princes charmants» qui supposément fai-

saient vivre femmes et enfants disparaissent comme par enchantement, les laissant plus pauvres que jamais». (p. 79).

Les femmes se retrouvent avec des réclamations allant de \$5.000 à \$40.000 environ pour avoir prétendument bénéficié des largesses d'un homme qui ne lui doit rien... Plusieurs d'entre-elles sont toujours sur l'aide sociale avec un chèque diminué afin de rembourser leurs dettes. D'autres se sont même retrouvées devant des accusations de fraude en vertu du Code criminel ou de la Loi sur les Poursuites sommaires.

Conclusion

«L'ensemble du fonctionnement procédural de la Commission, allié aux préjugés des commissaires, sont l'unique base des décisions en matière de vie maritale. L'application des règles de preuve est aléatoire et va jusqu'à bafouer le droit à une défense pleine et entière. De plus, l'immunité des fonctionnaires de l'aide sociale face à leurs erreurs de jugement et l'impossibilité de connaître clairement les limites de l'illegalité en matière de vie maritale contribuent continuellement à augmenter l'arbitraire et l'inegalité...». (p. 82).

La criminalisation de la vie privée des prestataires de l'aide sociale doit cesser, et la notion de «vie maritale» telle qu'utilisée par la Loi d'aide sociale doit être abolie, conclut cette recherche réalisée par Me Myriam Raymond, en collaboration avec le groupe de travail sur la réforme de l'aide sociale de la Ligue des droits et libertés.

La Ligue des Droits et Libertés
1825, rue de Champlain, Montréal, Qué. H2L 2S9
Tél.: (514) 527-8551

Cesser de fumer... une bonne décision à tout âge

Peut-être l'idée vous est-elle passée par la tête plus d'une fois de cesser de fumer. Le nouveau consensus social en faveur d'une prise en charge de notre propre santé en a décidé plusieurs à passer à l'action. En 1985, on estimait que tout près de 2 millions de Canadiens avaient cessé de fumer. Mais voilà, pour passer de l'intention à l'action, nombre de personnes ont besoin d'un petit coup de pouce. D'où l'arrivée de diverses méthodes pour cesser de fumer, lesquelles ont fait l'objet de nombreux articles dans les journaux, aussi nous ne nous étendrons pas sur la question. Toutefois, si vous croyez avoir besoin d'une aide extérieure, adressez-vous à votre C.L.S.C. qui pourra vous référer à un organisme reconnu. Et si vous décidez «enfin» de passer à l'action par vous-même, voici quelques conseils pratiques.

Choisir un moment où vous n'êtes pas stressés

Cesser de fumer provoque un sevrage physique qui peut durer quelques jours. Cela est dû au manque de nicotine dans l'organisme. Les malaises les plus fréquents sont la nervosité et la constipation. Pour vaincre la nervosité, coupez le café, le thé, les sucreries et prenez un surplus de vitamines du groupe B de préférence sous forme naturelle (germe de blé non sucré, levure de bière). Faites de l'exercice, de la relaxation, du yoga. Offrez-vous un massage ou un bain flottant. C'est trop cher pour vous? Et vos cigarettes alors, elles vous coûtent combien par année? Pour combattre la constipation, choisissez des aliments riches en



fibres, pain de blé entier, céréales genre All-Bran, blé filamenté, etc.

Prenez les bouchées simples

Cesser de fumer provoque aussi un sevrage psychologique dont la durée peut varier selon divers facteurs. La pire erreur à commettre est de s'apitoyer sur son sort. Allez-y par étape, un jour à la fois, ou même une heure à la fois pour commencer. Félicitez-vous de votre décision en vous répétant souvent «je ne fume plus» - «j'ai décidé de ne plus fumer». Si on vous offre des cigarettes dites simplement «Non merci, je ne fume pas». Ne dites surtout pas «je ne fume plus» - cela provoquerait des argumentations stériles. Et si vous répondez «j'essaie d'arrêter», c'est que vous manquez encore de confiance en vous. Vous n'arrivez rien en «essayant». Pour réussir à cesser de fumer et demeurer non-fumeur il faut s'entêter. Il y a un combat à livrer, il y a un prix à payer. Évitez d'entretenir les envies de fumer en coupant court à celles-ci par quelques bonnes respirations profondes et en prenant un verre d'eau. Cela est trop banal pour vous? Dommage! C'est pourtant là le secret de la réussite de mil-

lions de nouveaux ex-fumeurs. Trop simple sans-doute! Peut-être êtes-vous de ceux qui se font du cinéma et deviennent exécrables au point que les autres les incitent à recommencer à fumer pour avoir la paix!

Faites-vous plaisir

On arrête de fumer pour améliorer sa santé et celle de son entourage, pour donner le bon exemple à ses enfants, pour se libérer d'une dépendance ou pour économiser. Comme cela demande un effort, il est important d'apprendre à se récompenser. Une bonne façon de le faire est de mettre l'argent économisé dans un compte spécial ou dans une enveloppe et de l'utiliser uniquement à se faire plaisir. Bien des gens réalisent, lorsqu'ils font le calcul, qu'ils gagnent deux semaines de vacances gratuites dans le sud à tous les ans jusqu'à la fin de leurs jours en cessant tout simplement de fumer. Le jeu en vaut la chandelle non! Et en plus ils arrêtent de tousser, ont un meilleur teint, un meilleur souffle. Finalement, comme le dit l'expression connue, cesser de fumer ajoute non seulement des années à votre vie mais de la vie à vos années.

Les voyages en groupe

Voulez-vous faire relâche cet été et vous rendre dans un théâtre d'été, ou jeter l'ancre dans une baie sablonneuse? Voulez-vous prendre une bouffée d'air pur dans un site naturel respecté et facile d'accès? Ou encore aller aux États-Unis, ou en Europe voir Londres, Paris, Rome, Vienne, Amsterdam, Madrid... Qu'à cela ne tienne, chaque année des milliers de retraité-e-s du Québec choisissent de partir en voyages de groupe, ou organisés (appelez-les comme vous voudrez). Ça vous plairait de partir à la découverte?

Malgré les reproches souvent adressés aux voyages de groupe, en particulier la trop grande rapidité des visites et l'inflexibilité des horaires, le voyage en groupe offre d'énormes avantages qui dépassent en importance les inconvénients.

Ainsi, si vous êtes en santé, tolérant-e et sociable, de nature curieuse et aventurière, ponctuel-le et matinal-e (dans le cas de séjours prolongés), vous pourriez être le candidat ou la candidate idéal-e pour cette forme de voyage.

Choisir une agence de confiance

Un premier conseil : choisir une agence de confiance. Pas n'importe laquelle. Consultez des agences de voyages sérieuses, discutez-en avec des ami-e-s, comparez les prix, les itinéraires, etc.

Des autobus confortables

Assujéti à un horaire et à un itinéraire déterminés, contraint



de demeurer à votre «fauteuil» pendant la durée du trajet, il faut aussi vous assurer que votre autobus soit superconfortable (dossiers inclinables, fenêtres panoramiques, musique, air climatisé s'il y a lieu, etc.)

Éviter les pertes de temps

Lorsqu'on accepte de déboursier un certain montant, il faut en avoir pour son argent. Aussi veillez à ce que l'horaire vous convienne. Informez-vous des points d'intérêt que vous visiterez, de l'itinéraire de chaque journée, des périodes libres et des activités suggérées.

Les hôtels et les restaurants

Au préalable, il vous faut déterminer le prix que vous voulez payer pour les hôtels et les restaurants. La qualité ne varie pas toujours selon le prix. Évidemment, l'agence de voyage n'a pas intérêt à offrir à ses clients des hôtels miteux ou des repas infects; elle ne survivrait pas longtemps. Toutefois, assurez-vous que les chambres et les repas vous conviennent.

Se faire des ami-e-s

Un des principaux avantages des voyages de groupe, est sans contredit l'occasion qui est four-

nie de se faire des ami-e-s.

Certes, rencontrer des gens que l'on voit pour la première fois n'est pas chose aisée. Mais, au-delà des différences, il se crée souvent lors de ces voyages des amitiés durables. En ce sens les voyages de groupe peuvent être une expérience humaine extrêmement enrichissante.

Les avantages d'un guide

Enfin, on a beau se documenter avant de partir, lire des livres de voyage bien faits, rien en vaut un bon guide professionnel connaissant l'histoire de la région et peut-être même les légendes du pays.

Outre que la compétence d'un guide vous évitera les tracas des petits détails (réservation, information, etc.), souvent sa présence redonnera vie à l'histoire des monuments et des époques. Bien sûr, il vous en coûtera toujours un peu plus cher pour ses explications, mais cela est très apprécié, surtout lors de séjours prolongés en terre inconnue.

Un dernier conseil avant de partir, vous n'êtes pas au bout de vos surprises. Faites donc en sorte que votre escapade soit le plus agréable possible et réponde à toutes vos attentes.

Depuis mes quinze ans, le problème d'alcool n'a cessé de retenir mon attention et vivement inquiétée en même temps. À travers mes lectures, j'ai mis sur papier mes humbles observations sur le syndrome de l'alcoolisme qui me semble essentielles. Celles-ci sont insérées dans un recueil lancé à compte-d'auteure en février 88 intitulé «Confidences à mes enfants». Je suis assez fière de ce bouton d'or sur l'arbre de ma vie, ces inéluables réalités, ce petit miracle, ces fleurs de nuits. Je continue à grifonner avec un plaisir renouvelé.

Chassée du couvent de l'Assomption à trois reprises entre neuf et onze ans pour désobéissance involontaire, la cause : la lecture en temps inopportun. Je séjourne sur la ferme de mes grands-parents maternels durant les grandes vacances de mes 10 et 11 ans. J'apprends à me discipliner et à rendre de menus services. Difficiles périodes de l'adolescence qui alterne entre la coquetterie de la jeune fille et les audaces de la fillette.

Emmurée, timide, dans une citadelle de verre mince et l'avalé des rêves dans ce palais de givre qui ne peut fondre... Je reste secrète, silencieuse sur l'essentiel dans mes rapports avec les autres. Paradoxalement, je deviens intensément vivante, éloquente à l'intérieur de mon être. À cette période de ma vie, je sommeille souvent neuf heures par nuit, des crises soudaines de complet épuisement me terrassent. Cette vulnérabilité que je connais dans mon corps s'ajoute à mes inquiétudes d'adolescente.

J'évolue lentement, j'invente des rêves romanesques. À l'intérieur, je demeure inaccessible. Je me défend mal face à la tendresse et à l'amour. Les nombreux garçons que je côtoie ne semblent pas susceptibles d'assurer mon bonheur. Je tente de trouver dans certains écrits des réflexions qui m'indiqueraient ce que je dois être. Je conviens que je possède des qualités, une échelle de valeur intéressante, une belle sensibilité qui me permet de me mettre à la place des autres. Mais la vie m'apparaît

effroyablement compliquée.

Mon union conjugale à 26 ans m'amène jusqu'au Lac Mégantic. Je désire ardemment élever des enfants. Vient la perte de notre premier bébé, douze heures après la naissance. Puis je deviens garde-malade de mes deux filles et mes trois garçons jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de trois ans. Malformations congénitales, ils sont tous opérés d'urgence entre 2 et 3 ans pour un appendicectomie.

Suivront des problèmes financiers sérieux, je tente néanmoins de manoeuvrer ma barque à travers les violentes tempêtes accompagnée du phare des idées de mon époque. Lac Mégantic est riche d'un immense cours d'eau poissonneux, c'est aussi une petite municipalité repliée sur sa quiétude. Empreinte d'une forte nostalgie, je ne puis accrocher mes rêves. De retour à Montréal, après 11 longues années d'absence, la situation pécuniaire s'améliore très lentement. Notre cinquième enfant naît à Montréal.

J'adhère alors aux ateliers de Femmes Vivantes et j'ai le plaisir de revoir plus fréquemment ma famille d'origine. Au début des années 80, je m'inscris aux ateliers littéraires intensifs. Je poursuis avec un intérêt particulier l'atelier Vieilîr en beauté au Centre Berthiaume du Tremblay. J'apprécie la musique qui exprime tout ce que je ne saurais émettre moi-même. Je suis membre de la chorale du Foyer pendant trois ans. Un problème de santé me force à abandonner. Plus tard, je centrerai mon esprit de créativité autour des cours de peinture, de lecture et d'écriture.

Je crois que j'aimerais toujours New York, d'abord pour ses Opéras et ses beaux musées, ensuite pour ses spectacles uniques au monde...



70% des canadiens font du bénévolat

Entre le 1^{er} novembre 1986 et le 31 octobre 1987, plus de cinq millions d'adultes canadiens ont bénévolement consacré leur temps et leur habilité à des groupes et organismes à travers le pays. D'autre part, plus de 13 millions de Canadiens âgés de plus de 15 ans ont déclaré avoir fait du bénévolat «non encadré» au cours de la même période.

C'est donc sept canadiens sur dix qui ont accompli une forme de bénévolat quelconque en 1987.

Cette constatation ressort d'une enquête menée par Statistique Canada et le Secrétariat d'État auprès de 70 000 personnes âgées de 15 ans et plus. Le Secrétariat d'État a reçu le mandat de promouvoir et d'encourager le bénévolat au Canada. C'est pourquoi il a voulu connaître la nature et la portée de l'action bénévole, et déterminer les personnes qui avaient pratiqué un bénévolat «encadré» ou «non encadré», selon qu'il est accompli par l'entremise d'un organisme ou non.

Le dépôt direct du régime des rentes du Québec

Le Régime des Rentes du Québec offre un service avantageux pour les retraités : le **dépôt direct**.

Le dépôt direct permet le versement de votre rente mensuelle directement dans votre compte à l'établissement financier de votre

choix. Il a notamment les avantages suivants :

- permettre le dépôt de votre rente même si vous êtes malade, en voyage ou absent de votre foyer;
- éliminer les possibilités de vol ou de perte de votre chèque;
- éviter les retards de livraison postale.

Pour recevoir votre rente par dépôt direct, il suffit de remplir le formulaire d'adhésion et d'y joindre un exemplaire «en blanc» de votre chèque personnel.

Vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires en contactant le bureau des Rentes du Québec de votre région.

RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Restez donc au sec avec le dépôt direct!



La cohabitation

Le député de Laval à la Chambre des communes, M. Guy Ricard, a proposé une nouvelle formule aux ministres Stewart McInnes et Georges Hees, respectivement responsables de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et du Troisième âge : l'octroi d'une aide financière gouvernementale aux propriétaires qui apporteraient des modifications à leur demeure pour y loger des personnes âgées. Le but de ce programme viserait à permettre aux parents et aux enfants de cohabiter, tout en assurant à chacun sa demeure privée. Le député verrait d'un bon oeil que les personnes âgées puissent demeurer à même la résidence de leurs enfants, soit en construisant une rallonge à la maison, en transformant le garage ou l'abri d'auto en logement ou tout simplement en aménageant un logement à l'intérieur de la maison.

À la suggestion de M. Ricard, la SCHL pourrait financer la totalité d'un prêt en vue de la transformation d'un logement pour personne âgée jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour une période pouvant s'échelonner sur cinq ans.

Ce prêt pourrait être remboursé à raison de 25% du revenu mensuel de la personne âgée et ce, jusqu'à remboursement total de la dette. Par exemple, une personne qui touche une pension de 650 \$ par mois devrait rembourser 162 \$ par mois (25% x 650 \$ = 162.50 \$).

«L'avantage de cette formule insiste M. Ricard, c'est que le gouvernement ne paierait ainsi aucune subvention puisque les bénéficiaires rembourseraient le prêt au complet. Un tel système permettrait donc aux divers gouvernements de réaliser d'importantes économies.»

La préparation à la retraite

Les caisses Desjardins innoveront en proposant une collection de 6 vidéos et de 6 guides sous le thème des Finances personnelles.

La préparation à la retraite intéressera particulièrement les 50 ans et plus, puisqu'il y est question :

- des projets de retraite
- des besoins financiers à la retraite
- des sources de revenus
- de l'âge de la retraite
- du choix d'un REER
- de la transformation des actifs à la retraite

Pour obtenir une cassette vidéo ou un guide de la collection **Finances personnelles**, faites-en la demande au comptoir des caisses Desjardins participantes. C'est simple, accessible et GRATUIT!



Les personnes âgées au Québec : de 70 000 à 1.2 million

Les personnes âgées coûtent de plus en plus cher à l'État. Par ailleurs elles forment la seule catégorie d'âge à avoir connu une hausse réelle (en dollars constants) de son revenu au cours de la dernière décennie.

Tel est le constat que le démographe de l'INRS, Georges Mathews, a fait ressortir au 9ième congrès général de l'Association des Centres d'Accueil du Québec, le 1er juin dernier.

Le fardeau réel des dépendants (en raison de leur âge) est déjà en train de s'accroître. «Étant donné les tendances démographiques actuelles, poursuit le chercheur, le changement de cap sera d'une tout autre ampleur que ce qu'on nous annonce aujourd'hui, notamment à la Régie des rentes du Québec. Les deux dernières évaluations actuelles du Régime relèvent davantage du conte de fée que de la volonté de chiffrer les conséquences des tendances actuelles. En deux mots comme en cent, la structure actuelle des prestations ne pourra être maintenue... Il est impossible de continuer à bonifier le Régime des rentes du Québec.»

Qu'advient-il lorsque le véritable choc du vieillissement se produira, au Québec. La Force de l'âge se promet de creuser ce dossier.

Méfiez-vous du faux inspecteur de banque

L'Association des banquiers canadiens a lancé, récemment, une vaste campagne d'informations auprès des personnes âgées concernant les «faux ins-

pecteur de banque».

Selon l'ABC, l'auteur de la fraude procède comme suit : Seul, ou avec un complice, il se présente comme un inspecteur de banque ou un policier essayant de démasquer un employé malhonnête de la banque où le client fait affaire. Le contact s'établit généralement par téléphone.

L'imposteur demande au client d'effectuer un retrait et de lui remettre l'argent pour aider à confronter l'employé au

FRAUDE



moyen d'empreintes digitales ou autrement.

Il lui conseille de garder le secret afin de ne pas alerter les employés et peut être même lui offrir une récompense en échange de sa collaboration. Puis, l'argent en main, le «faux inspecteur de banque» disparaît.

ATTENTION! JAMAIS un employé de banque ou un policier ne vous demandera de retirer de l'argent pour QUELQUE RAISON QUE CE SOIT. Si on vous demande de le faire, appelez immédiatement la police ou votre directeur de succursale.

Et, bien sûr laissez votre argent à la banque!

La boîte aux lettres

La «Boîte aux lettres» vous est réservée. Faites-nous part de vos commentaires! Rédigez des lettres courtes, en y incluant une adresse de correspondance.

L'aide à domicile

C'est avec étonnement que j'ai lu le «dossier» de votre revue de janvier-février 1988.

Cet article aurait sûrement gagné à être plus documenté en regard notamment des services 24/7 «en province».

Il est malheureux que vous contribuez à répandre ce genre d'informations partielles.

Enfin, je trouve également malheureux le sous-titre : «Une intervention limitée et limitative : les CLSC». Je ne vois pas quel intérêt votre association a à diffuser de tels titres...

Luc Guénette
Directeur général
C.L.S.C. Ste-Thérèse
19 Mai 1988

N.D.L.R. Notre dossier sur les services de soins et de maintien à domicile cherchait à distinguer les différentes responsabilités. Nous disions que l'intervention des CLSC est **limitée** parce que ceux-ci, dans l'ensemble, ne disposent pas de moyens suffisants pour répondre aux besoins exprimés; et **limitative** car, il faut à notre avis, explorer davantage les avenues qu'offrent les ressources communautaires non-institutionnalisées. Quant aux statistiques, elles sont tirées d'un document provenant de la Fédération des CLSC.

Programme d'aide à la restauration du Canada - Québec

Permettez-moi de vous transmettre ma profonde déception étant donné que le dossier «Habitation (Programme PARCQ)» n'a jamais été traité, à ma connaissance, dans la revue «La Force de l'Âge».

Pourtant, il y va de l'intérêt d'un grand nombre de retraités et de pré-retraités qui souhaitent une modification essentielle dans le critère d'admissibilité à ce programme.

Présentement, un propriétaire-résident d'une maison unifamiliale qui a un revenu annuel supérieur à 14,500. \$ ne peut pas bénéficier d'une subvention de 5,000. \$ pour la rénovation de sa résidence. Pourtant, les propriétaires de maisons à revenus n'ont pas à indiquer leurs revenus annuels même s'ils sont riches à «raquer».

J'ose espérer que l'Association prendra les mesures nécessaires pour faire bouger ce dossier. Pour ma part, le député fédéral, Gilles Grondin, et le député provincial, Yvon Lemire, connaissent très bien la situation qui prévaut actuellement.

La Ville de Shawinigan a bénéficié et bénéficie encore d'importantes subventions pour la rénovation de maisons mais le propriétaire d'une résidence unifamiliale est encore lésé à cause de cette condition intransigeante d'admissibilité.

Je ne comprends pas l'attitude

de l'AQDR qui ne s'implique pas formellement dans ce dossier afin de protéger les propriétaires à faibles revenus.

Je parle au nom de la majorité silencieuse et j'ose croire que votre/notre organisme sensibilisera les gouvernements, la Société d'Habitation du Québec et les autorités afin que cette condition d'admissibilité passe de 14,500. \$ à 20,000. \$

Raymond Trépanier
Shawinigan
11 Mai 1988

Félicitation pour votre revue

Continuez à mobiliser les énergies et les prises de conscience en vue de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de vie des personnes du 3^e âge.

«Une chaîne n'est jamais plus faible que la plus faible de ses maillons...» À la façon dont on traite du vieillissement au Québec, cette chaîne est sur le point d'éclater parce que l'on ne donne pas les moyens aux personnes de vivre dans la dignité et le respect, dans la collectivité!

M. Pierre Marchand
Joliette
17 Mai 1988

Lecture



Jean-Luc Hétu,
Éditions du Méridien,
Montréal,
323 pages

PSYCHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT, ouvrage qui vient de paraître aux Éditions du Méridien, est un outil indispensable pour les personnes intéressées à comprendre les conditions psychologiques du vieillissement.

Ce livre, qui s'adresse aux intervenants et intervenantes du secteur de la santé et des services sociaux, saura aussi intéresser les personnes qui désirent entreprendre leur propre parcours du vieillissement.

Informations : 932-9037

Âge d'Or/
Vie
nouvelle



Le journal officiel de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec célébrerait, en juin 1988, son dixième anniversaire. Mensuel publié par les Publications FADOQ Inc, on y trouve un éditorial et des chroniques variées abordant divers thèmes susceptibles d'intéresser les aîné-e-s.

Pour vous y abonner : Âge d'Or/Vie nouvelle, Case postale 1000, Succursale M, Montréal, Qc, H1V 3R2. Le coût de l'abonnement est de 10\$ si vous êtes membres de la FADOQ (indiquez votre numéro de membre) et de 12\$ si vous n'êtes pas membres. Pour informations supplémentaires : 252-3145.

Propos
recueillis
par Jean-Paul
Lefebvre
Éditions
Fides 1988,
312 pages



À travers le récit de différents personnages qui ont marqué la vie politique, économique, sociale et culturelle du Québec, une génération se raconte, celle des années 1950-60-70.

Que ce soit à partir des souvenirs et expériences personnelles de Michel Bélanger, Gérard Filion, Gratien Gélinas, Paul Gérin-Lajoie, Jean Marchand, Jeanne Sauvé ou autres, vous aurez plaisir à vous remémorer ou à découvrir le contexte culturel et socio-politique du Québec à une période donnée.

En tout, 13 témoignages différents qui nous dépeignent le Québec «d'autrefois».

Un document à lire et à relire.
Information : 735-6406

MOT MYSTÈRE

U	R	I	B	A	J	P	H	C	E	S	F	A	N	E
A	T	E	G	U	A	I	A	E	R	O	H	O	R	C
U	N	N	P	T	B	G	E	B	U	E	C	A	G	A
L	A	E	J	O	O	E	H	S	G	T	D	R	M	P
G	H	C	U	U	T	O	P	O	U	S	S	I	N	A
S	C	L	C	R	C	N	R	R	A	M	A	G	E	R
K	E	O	H	C	D	S	N	G	O	L	Q	N	U	E
U	M	R	O	E	I	E	B	L	T	N	A	U	R	B
A	N	E	I	L	N	S	E	U	C	R	K	C	O	R
D	I	U	R	N	E	S	C	H	A	S	S	E		
T	L	U	B	G	E	O	Q	R	T	S	A	P	I	E
T	O	N	I	L	U	R	U	B	U	A	E	P	P	A
C	C	M	L	C	B	L	E	R	E	M	P	R	O	E
T	E	O	O	E	G	G	E	A	I	I	E	I	I	N
R	V	U	C	M	A	N	C	H	O	T	O	F	C	N

A	COUCOU	H	PIE
AGACE	COURLIS	HIBOU	PIGEON
APPEAU	CRANE	HOCCO	POUSSIN
ARA	D	J	R
AUGET	DIURNES	JABIRU	RAMAGER
AUGURE	E	JABOT	RAPACE
AUTOUR	ECHASSE	JUCHOIR	REMIGES
B	ECLORE	L	ROCK
BEC	EIDER	LINOT	S
BECQUEE	F	M	SACRE
BRUANT	FEMUR	MANCHOT	SERIN
C	FOU	MER	SERINER
CAGOU	G	MERGULE	SHAMA
CALAO	GANGA	MOMOT	SKUA
CHANT	GEAI	N	T
CHAPON	GLU	NID	TRAPPE
COLIBRI	GLUAU	NOCTURNE	U
COLIN	GLUER	O	URUBU
	GROS-BEC	OIE	V
		P	VOL
		PATEE	
		PIC	

Réponse du numéro précédent: APPARTEMENTS

La Force de l'ÂGE

La Revue d'information
indispensable
aux 50 ans et plus.



Abonnez-vous
sans tarder
et dites-le à
vos ami(e)s
6 numéros
10 \$

vendue
par abonnements

Oui! Je m'abonne à La Force de l'Âge

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR
LA DÉFENSE DES DROITS DES
RETRAITÉ-E-S ET PRÉ-RETRAITÉ-E-S

Adressez votre chèque
ou mandat à :

AQDR

Casier postal 326
Succursale "C"
Montréal, QC, H2L 4K3
(514) 526-3845

1 AN : SIX NUMÉROS

Abonnement individuel 10 \$
Abonnement institutionnel
• organisme local 50 \$
• organisme régional/national 75 \$

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

INCLUS: _____ \$

Abonnement
Réabonnement